

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation et activité non autorisée le 21 juin 2022 à proximité du Palais des sports

GOSIER, LE 17 JUIN 2022 — Cédric CORNET, Maire du Gosier informe la population que dans le cadre de la manifestation “La Riviera fête la musique”, les dispositions suivantes ont été prises et il convient de les respecter :

- La circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés sur la route donnant accès au Palais des sports du lundi 20 juin à 14h jusqu’au mercredi 22 juin à 2h du matin.
- Aucune activité n’est autorisée dans la zone du Palais des sports aux mêmes dates et horaires.

Toute activité exercée sur le domaine public est soumise à des règles.

Tout manquement aux dispositions prévues sera sanctionné et poursuivi conformément à la réglementation en vigueur.